



Comité d'Attribution

L'Organe d'Administration de la Maison Virtonaise fait appel aux candidatures pour la désignation de nouveaux membres et d'éventuels suppléant(e)s au Comité d'Attribution de logement.

Conditions de la validité des candidatures :

- Etre majeur(e).
- Etre domicilié(e) dans une des dix communes affiliées à la Maison Virtonaise.
- Ne pas être membre d'un conseil communal, d'un conseil provincial ou d'un conseil de l'action sociale, du parlement européen, des Chambres législatives fédérales ou d'un parlement de Région ou de Communauté.
(Art. 150, alinéa 3 du CWHB)
- S'engager à s'assujettir au statut social des travailleurs indépendants des mandataires privés.
(Art. 5 de l'AR n°38 relatif au statut social de travailleurs indépendants)
- S'engager à suivre une formation sur la réglementation de l'attribution des logements sociaux ;
- Etre disponible pour les réunions du Comité d'Attribution.

Désignation des membres :

Par l'Organe d'Administration sur présentation du dossier de candidature de chaque candidat pour la sélection sur base de critères tels que la connaissance du secteur du logement public, les formations, la disponibilité, la motivation.

Les dossiers de candidature doivent contenir :

- Une lettre de motivation
- Un CV

Et sont à adresser par courrier recommandé et au plus tard pour le **vendredi 24 octobre 2025** (date de réception) à :

**Madame Carmen RAMLOT, Présidente de la Maison Virtonaise
Grand-Rue, 14B – 6760 VIRTON**

Pour plus d'informations, s'adresser à la Maison Virtonaise pendant les heures de bureau au 063/58.19.15.

La Directrice-Gérante,


Amandine LEGROS

La Présidente,


Carmen RAMLOT